

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en vidéoconférence, le 4 mai 2021 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Malgré le 2^e alinéa de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la tenue de la rencontre à distance sans la présence d'au moins un membre du conseil d'administration ou du directeur général au lieu fixé pour cette séance est possible par l'arrêté ministériel n° 2020-029 adopté par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 relatif à l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ouverture de la session et constatation des présences

Les membres du conseil d'administration :

Sont présents, présentes,

M^{mes} Geneviève Buteau-D'Eer
Kathia Nadeau
Marie-Josée Villeneuve

MM. Carl Bergeron
Steve Dickey Bessette
Pierre-Luc Dufour
Christian Fillion
Jean-Charles Fortin
Jean Fortin-Simard
Nicolas Laflamme
Alexandre Lavoie
Pascal Martel

Sont également présents :

M^{mes} Isabelle Boivin, directrice
Chantale Cyr, directrice générale

MM. Jean-François Delisle, secrétaire général
Sébastien Malenfant, directeur général adjoint

Est absente

M^{mes} Jeanne Blackburn-Murray
Lisa Gagné-Claveau

CA-2021-043
Vérification du quorum et mot de bienvenue

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous. M. Jean-François Delisle confirme que le quorum est atteint.

CA-2021-044
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour selon les sujets suivants :

1. **Ouverture de la rencontre**
 - 1.1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. **Vacance à un poste d'administrateur**
3. **Recrutement d'un directeur général adjoint**
4. **Autorisation de consultation – Amendement au règlement Régie interne de l'organisation**
5. **Autorisation de consultation – Politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements**

6. **Ententes avec la Société de transport du Saguenay**
7. **Rapport de suivi mensuel des mois de mars-avril 2021**
8. **Objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)**
9. **Période de questions**
10. **Clôture de la rencontre**

ADOPTÉE

CA-2021-045

Vacance à un poste
d'administrateur

Le 7 avril 2021, le secrétariat général du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay a reçu copie d'un courriel de M. Steeve Girard, administrateur représentant le personnel enseignant du Centre de services, contenant sa démission de son poste avec effet immédiat.

La Procédure de désignation des membres représentant le personnel au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay prévoit qu'à toute date suivant la vacance d'un poste de membre du personnel au conseil d'administration, le secrétariat général procède à la mise à jour de la liste électorale afférente.

Le 28 avril 2021, le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé au secrétariat général d'entamer la mise à jour de la liste électorale des membres du personnel enseignant éligibles à un poste d'administrateur dans les meilleurs délais, afin de combler le poste vacant d'ici la fin de la présente année scolaire puisqu'aucun substitut n'a été désigné lors du processus d'élection qui s'est déroulé au début de l'année scolaire 2020-2021.

CONSIDÉRANT la démission de M. Steeve Girard;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de membre représentant le personnel enseignant;

CONSIDÉRANT qu'il paraît important de faire le nécessaire afin de combler le poste dans les meilleurs délais;

**Il est proposé par Mme Lisa Gagné-Claveau
et résolu :**

DE DÉBUTER le processus de comblement du poste de membre représentant le personnel enseignant dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

CA-2021-046

Recrutement d'un directeur
général adjoint

M. Sébastien Malenfant, directeur général adjoint, a annoncé son départ de notre organisation suite à l'obtention du poste de directeur général dans un autre centre de services scolaire.

Afin de combler le poste de directeur général adjoint dans les meilleurs délais, un processus de sélection a été mis en place. Ce processus permet notamment de préparer le profil recherché et les compétences et expériences attendues.

Le poste est présentement affiché à l'interne et à l'externe de notre organisation. Les candidatures sont attendues jusqu'au 12 mai à 9h00.

Le conseil d'administration du Centre de services scolaire se doit de nommer un directeur général adjoint. Il serait approprié de créer un comité de sélection qui soumettra la candidature retenue au conseil d'administration. Ce comité serait formé du président, de la directrice générale et de trois administrateurs du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay faisant partie du Comité des ressources humaines, mais ne faisant pas partie du personnel du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT le processus de sélection en cours;

CONSIDÉRANT que les candidatures peuvent être reçues d'ici au 12 mai à 9h00;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de directeur général adjoint dans les meilleurs délais;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

QUE le comité de sélection soit composé de :

- M. Alexandre Lavoie, président;
- Mme Chantale Cyr, directrice générale;
- Trois administrateurs faisant partie du Comité des ressources humaines mais ne faisant pas partie du personnel, soit messieurs Christian Fillion, Carl Bergeron et Nicolas Laflamme.

ADOPTÉE

CA-2021-047

Autorisation de consultation
– Amendement au règlement
Régie interne de
l'organisation

Le sigle officiel du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay est actuellement CSSRS.

Dans le cadre du changement de désignation de notre organisation de Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, un changement de nom de domaine Internet est en cours de réalisation afin de refléter la nouvelle désignation.

Le nom de domaine internet CSSRS étant déjà utilisé par un autre Centre de services scolaire, le Service des ressources informationnelles du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay a réservé le nom de domaine CSSRDS.

Afin d'arrimer notre sigle officiel au nom de domaine internet qui est actuellement mis en place, le secrétariat général doit procéder à un ajustement au règlement Régie interne de l'organisation afin de modifier le sigle officiel pour qu'il devienne CSSRDS. Le sigle officiel du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay est actuellement CSSRS.

CONSIDÉRANT l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le changement du nom de domaine internet actuellement en cours vers le CSSRDS pour le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir le sigle officiel du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay comme étant CSSRDS;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le règlement Règles de régie interne de l'organisation afin qu'il prenne en compte ladite modification;

CONSIDÉRANT le projet de règlement amendé soumis par le secrétaire général ainsi que l'échéancier de consultation;

**Il est proposé par M. Jean-Charles Fortin
et résolu :**

D'AUTORISER le secrétaire général à entreprendre le processus de consultation afférent.

ADOPTÉE

CA-2021-048

Autorisation de consultation
– Amendement à la politique
Objectifs, principes et critères

La Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire doit faire la répartition de ses revenus de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et

économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres.

Pour ce faire, il doit annuellement réviser la politique qui identifie les objectifs, les principes et les critères selon lesquels seront réparties les allocations entre les établissements.

Les objectifs et les principes de la répartition des revenus sont établis en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources.

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage doit donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Suivant le processus de concertation qui comprend notamment la consultation des instances suivantes :

- *La table de collaboration des écoles primaires et secondaires;*
- *Le comité de direction;*
- *Le comité consultatif des services aux EHDAA;*
- *Le comité de répartition des ressources;*
- *Le comité consultatif de gestion;*
- *Le comité de vérification.*

Notamment sur les éléments suivants :

- *Critères de répartition des TES (phase 1 et 2);*
- *Les orientations budgétaires 2021-2022;*
- *L'exercice d'équilibre budgétaire 2021-2022;*
- *L'analyse des différents projets EHDAA soumis;*
- *La présentation et l'analyse des différents plans des effectifs;*
- *L'analyse des règles budgétaires du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);*
- *La répartition des allocations des mesures dédiées ou protégées.*

Il est de mise, puisque nous avons reçu le projet de règles budgétaires du MEQ, de procéder aux consultations officielles en lien avec la Politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements 2021-2022.

CONSIDÉRANT les articles 187, 193 et 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le processus de concertation actuellement en cours;

CONSIDÉRANT la réception du projet de Règles budgétaires 2021-2022 du MEQ;

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette
et résolu :**

QUE la politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements pour l'année 2021-2022 soit soumise à la consultation prévue par la Loi.

ADOPTÉE

Le 30 juin 2021, deux contrats avec la Société du transport du Saguenay viendront à échéance relativement à des tarifs préférentiels qui sont offerts à certains élèves des écoles secondaires (Sports-études, FMS et FPT) et aux élèves de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes. En contrepartie, les contrats avec les transporteurs pour le transport scolaire régulier viendront à échéance le 30 juin 2022.

Compte tenu notamment des avantages que cela représente pour l'organisation du transport et les différents avantages qui en découlent pour les parents, les élèves

et le Centre de services scolaire, des discussions ont été entamées avec la Société de transport du Saguenay pour voir au renouvellement des contrats. Suite aux discussions survenues, il a été convenu que les contrats soient d'une durée d'une année (1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022) afin d'être en cohérence avec les contrats des transporteurs qui arriveront à échéance le 30 juin 2022.

Un premier contrat serait effectué pour le secteur des jeunes et viserait les élèves inscrits à l'un des programmes suivants : sport-études et concentrations sportives et artistiques des écoles de L'Odysée (Dominique-Racine et Lafontaine), FMS/FPT des écoles secondaires Charles-Gravel et des Grandes-Marées et métier-études du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

L'autre contrat serait effectué pour le secteur des adultes et les élèves admissibles à celui-ci seraient tous ceux inscrits à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle.

Ainsi, en concluant ces contrats, les élèves visés et le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay pourront bénéficier d'un prix réduit sur le laissez-passer mensuel et des autres bénéfices prévus aux contrats.

CONSIDÉRANT que les termes des contrats sont avantageux pour les élèves visés et le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT les discussions survenues avec la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif du transport;

Il est proposé par Mme Marie-Josée Villeneuve et résolu :

D'AUTORISER la conclusion des contrats avec la Société de transport du Saguenay pour un tarif réduit aux élèves visés par les contrats;

DE DÉLÉGUER la directrice générale comme représentante du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay pour la signature des contrats avec la Société de transport du Saguenay.

ADOPTÉE

CA-2021-050

Rapport de suivi mensuel des mois de mars-avril 2021

Depuis la mise en place de la nouvelle gouvernance scolaire le 15 octobre 2020, le conseil d'administration est chargé d'administrer les affaires du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

À cet égard, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay est déjà au fait de l'arrêté ministériel du 5 novembre 2020 et des rapports mensuels de suivi qui ont été déposés au ministre depuis faisant état de l'avancement de l'application des mesures correctrices indiquées dans l'arrêté ministériel.

Par conséquent, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit faire le nécessaire pour faire adopter une résolution présentant au conseil d'administration le rapport mensuel de suivi du mois de mars-avril 2021 et autorisant son envoi au ministre. Il s'agit du dernier rapport mensuel de suivi prévu dans l'arrêté ministériel en cause.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay sont en fonction depuis le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel daté du 5 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'acceptation le 16 mars 2021 par le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay du dépôt

des rapports mensuels de novembre 2020, de décembre 2020 et janvier 2021 ainsi que de février 2021, tels qu'ils ont été transmis au ministre;

CONSIDÉRANT le rapport mensuel de mars-avril 2021 faisant état de l'avancement de l'application des mesures correctrices de l'arrêté ministériel;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel du mois de mars-avril 2021;

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre celui-ci au ministre.

ADOPTÉE

CA-2021-051
Objectifs du Plan
d'engagement vers la réussite
(PEVR)

Le contexte de la pandémie a amené des modifications au régime pédagogique quant à l'évaluation des apprentissages. Le 8 janvier dernier, le ministre de l'Éducation a annoncé l'annulation des épreuves ministérielles obligatoires et uniques de janvier, mai-juin et juillet pour l'année 2020-21. Dans le même sens, celles relevant du Centre de services scolaire ont aussi été annulées. Ainsi, il serait impossible, encore cette année, de suivre les indicateurs des objectifs du PEVR concernant la compétence de nos élèves en littératie et en numératie, car nous n'aurons pas de résultats aux épreuves permettant de calculer les taux de réussite.

Ainsi, ce sujet a été abordé au comité d'engagement pour la réussite du 16 mars. Suite aux discussions en lien avec son mandat d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au Centre de services sur la mise en oeuvre du plan d'engagement vers la réussite, une recommandation est à l'effet de modifier certains indicateurs du PEVR afin d'être en mesure de suivre la réussite de nos élèves. Pour mesurer l'évolution de la compétence de nos élèves en numératie et en littératie, nous pourrions relever les taux de réussite aux résultats finaux en français et en mathématique pour certains niveaux ciblés. Les taux de réussite aux résultats finaux remplaceront donc les taux de réussite aux épreuves comme indicateurs. Il sera aussi possible de relever les taux de réussite aux résultats finaux pour les années passées afin de comparer et analyser la progression.

CONSIDÉRANT l'annulation des épreuves ministérielles obligatoires et uniques du Ministère le 8 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la décision d'annuler les épreuves relevant du Centre de services scolaire en cohérence avec le Ministre;

CONSIDÉRANT l'importance de suivre la réussite des élèves en numératie et en littératie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'engagement pour la réussite des élèves;

**Il est proposé par M. Carl Bergeron
et résolu :**

D'AUTORISER pour l'objectif « Augmenter la compétence de nos élèves en littératie » du PEVR, l'ajout des indicateurs suivants : Taux de réussite aux résultats finaux pour les compétences « Écrire » et « Lire » en 4^e et 6^e année du primaire ainsi qu'en 2^e et 5^e secondaire;

D'AUTORISER pour l'objectif « Augmenter la compétence de nos élèves en numératie » du PEVR, l'ajout des indicateurs suivants : Taux de réussite aux résultats finaux pour la compétence « Raisonner » en 6^e année du primaire ainsi qu'en 4^e secondaire.

ADOPTÉE

CA-2021-052
Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M. Jean-Charles Fortin
et résolu :**

DE CLORE la rencontre, il est 20 h 26.

ADOPTÉE



Le président



Le secrétaire général